Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260320-DE2026521-DE

Nombre de conseillers

-en exercice	11
-présents	10
-votants	11
-absent	1
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de NEUVILLE BOSC

Séance du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17/03/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie Maire.

Etaient présents : Mmes DÉCAMP, LEJEUNE, LEROY, DANGLOT, CHENOT, MEYER,

Mrs COUTELET, LECOMTE, FLEURY, SAINT-POL

Absent excusé : M. GOMES DA COSTA Manuel donne pouvoir à Mme LEROY

Secrétaire de séance : Madame DÉCAMP Virginie
Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal Mme Sabine HERBELIN, Secrétaire de mairie

Délibération DE2026521 : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES (ADICO)

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;
Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;
Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de Neuville-Bosc ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil Municipal ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne :

-Madame LEROY Annie, en qualité de délégué titulaire
-Monsieur GOMES DA COSTA Manuel en qualité de délégué suppléant.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260320-DE2026521-DE

Autorise Madame LEROY Annie le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,
Le 20 mars 2026

Le Maire

LEROY Annie

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 23/03/2026